

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à huis clos par vidéoconférence le mercredi 21 avril 2021, à 20 h 32, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont absents :

Michel Blanchard	Saint-David
Sylvain Dupuis	Saint-Ours

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Diane Mondou, greffière.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire et acceptent de procéder à son ouverture à 20 h 32.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de la COVID-19 et conformément aux mesures décrétées par le gouvernement du Québec, la présente séance se tient à huis clos par vidéoconférence et un enregistrement audiovidéo sera diffusé sur le site Internet de la MRC.

2021-04-122

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Retrait du point 7.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-04-123 **RATIFICATION DES AVENANTS SIGNÉS CONCERNANT LE CONTRAT DE PRÊT MEI-MRC DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME)**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-141 autorisant la signature du contrat de prêt avec le ministère de l'Économie et de l'Immigration (MEI) dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME);

CONSIDÉRANT ledit contrat de prêt a été signé le 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'entre le 1^{er} octobre 2020 et le 15 février 2021 le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces autorisations, quatre avenants au contrat de prêt ont été signés par la MRC et le MEI;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de ces avenants et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC ratifie les quatre avenants au contrat de prêt conclus dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-04-124 **APPROBATION DU PROJET VISANT LA MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE D'INTERVENTION JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE EN CONCERTATION AVEC PLUSIEURS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT la note du 14 avril 2021 de la coordonnatrice à la politique familiale et des aînés concernant la mise en place d'une équipe d'intervention auprès des jeunes sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet sera réalisé en concertation avec divers intervenants, entre autres la Table de concertation jeunesse, la Table de développement social et la Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce projet sera financée par le solde de la subvention relative à la légalisation du cannabis, soit le montant qui sera disponible après l'achat d'affiches dont le montant est estimé à environ 2 000 \$;

CONSIDÉRANT que ladite subvention, qui totalise 39 066 \$, est destinée aux municipalités du territoire, à l'exception de la Ville de Sorel-Tracy qui a reçue directement sa subvention;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC approuve le projet d'intervention jeunesse, lequel sera réalisé en concertation avec plusieurs organismes et financé, en partie, par le solde de la subvention relative au cannabis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2021-04-125

APPROBATION DU PROJET D'ENTENTE DE DÉLÉGATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT ET AUTORISATION DE TRANSMISSION AUX MUNICIPALITÉS LOCALES DE LA MRC

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-92 autorisant la préparation d'un projet d'entente concernant la délégation de compétence en matière de transport à la MRC;

CONSIDÉRANT que cette résolution faisait suite à la résolution 2021-02-62 concernant l'adoption du plan de transport régional dont la mise en œuvre permettra d'apporter plusieurs bonifications appréciables aux services actuels tout en abaissant les coûts et en offrant un service global de transport uniforme dans les 12 municipalités de la MRC et en fonction de leurs caractéristiques;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régit, une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'entente intermunicipale a été soumis aux membres du Conseil de la MRC avant la présente séance et qu'après discussion impliquant quelques précisions dont le fait de maintenir l'offre de service de Taxibus via la déclaration de compétence en transport collectif de la MRC (2019) et que l'adhésion des municipalités aux services de transport collectif régional et interurbain soit jumelée compte tenu de leur grande complémentarité;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC se déclarent satisfaits du contenu de cette entente, incluant les modifications pertinentes à apporter pour donner suite aux précisions convenues ce soir;

CONSIDÉRANT que ce plan de transport régional ainsi prévu apportera de grandes améliorations dans le quotidien des contribuables pour assurer à une meilleure mobilité entre les différentes municipalités de la MRC et vers la rive sud de Montréal;

CONSIDÉRANT que le plan de transport fera l'objet au fil des ans, de constantes améliorations pertinentes (incluant, si opportun, vers d'autres régions périphériques) en fonction des besoins des utilisateurs pour en optimiser la qualité des services;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil souhaitent l'appui de l'ensemble des conseils municipaux puisque ce plan de transport régional a fait l'objet de consensus dans la population lors des nombreuses consultations publiques tenues ces dernières années;

CONSIDÉRANT qu'un tel plan de transport facilitera grandement tous les types de déplacements (pour le travail, des fins personnelles, la pratique de loisirs, l'accès aux services de santé ou d'éducation, etc.) et pourra ainsi devenir une excellente source de rétention et d'attraction pour toutes les municipalités de la MRC et, simultanément pour toutes les entreprises de la région, indépendamment de leur envergure et de leur secteur d'activités;

Il est proposé par :
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC approuve le contenu du projet d'entente intermunicipale joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution et du projet d'entente soit transmise à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

Qu'un avis soit donné que toute municipalité locale intéressée à conclure une entente dont le contenu est identique à celui de ce projet doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, les citoyens et citoyennes ont été invités à transmettre leurs questions par courriel.

Les membres sont informés qu'aucune question n'a été reçue pour la présente séance.

2021-04-126

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que la séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvat, préfet

M^e Diane Mondou, greffière